

COMPTE RENDU

Conseil municipal du mercredi 02 février 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 02 février 2022 à 18 heures 00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 27 janvier 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Julia Tiberi

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Caroline Corticchiato à Christelle Combette, Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Annie Sichi à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Alain Nicolai, Philippe Kervella à Nicole Ottavy, Paul Mancini à Christophe Mondoloni, Laetitia Maroccu à Aurélia Massei, Emmanuelle Villanova à Christian Bacci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Pierre-Laurent Audisio à Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina à Marine Schinto, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Jean-François Casalta à Julia Tiberi

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Les Procès-verbaux des conseils municipaux du 29 novembre 2021 et du 20 décembre 2021 sont adoptés.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des collectivités Territoriales.

Numéro	Date	Objet
2021_125	21/01/2021	Portant règlement d'honoraires à Maître Marie Clombani avocat au bureau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure devant la cour d'appel de Bastia dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ SCI CGP immobilier
2022_001	07/01/2022	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio au CEPRI (Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation) et au réseau technique d'échanges « PAPI » (Programme d'Actions et de Prévention
2022_002	07/01/2022	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Institut Français des Formateurs Risques Majeurs et Protection de l'Environnement (IFFO-RME)
2022_003	07/01/2022	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Institut des Risques Majeurs
2022_004	07/01/2022	Concession n° 2783 au plan Q - 183.5 concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine
2022_005	07/01/2022	Concession n° 2784 au plan Q - 201 concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal lieu dit Saint Antoine
2022_006	12/01/2022	Portant régularisation de la décision attributive de concession contrat n° 2615 au plan A-41 d'une superficie de 2m ² cimetière Ancien d'une durée perpétuelle
2022_007	13/01/2022	Renouvellement de l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Association Nationale des élus du Sport
2022_008	17/01/2022	Portant modification de la décision attributive de concession contrat n°2603 au plan : Y-218 d'une superficie de 6m ² , cimetière communal Ancien d'une durée perpétuelle.
2022_009	19/01/2022	Concession n°2785 au plan :T-25, concession d'une durée de 30 ans de terrain dans le cimetière communal lieu-dit : Saint-Antoine.
2022_010	24/01/2022	Mise à disposition par la ville d'Ajaccio auprès de la société Andarelli remorquage du terrain cadastré BK62, pour le stockage provisoire de véhicules.
Décisions commande publique		
DACP-2021-128	27/12/2021	2021V125 MS52 fruits et légumes
DACP-2021-129	30/12/2021	2021V126 MS NETTOYAGE I PUPPUNELLI
DACP-2022-001	06/01/2022	Marché 2021V127 : Acquisition de viviers neufs de présentation et de stockage pour le marché alimentaire de la place Campinchi à Ajaccio
DACP-2022-002	10/01/2022	CAPTEURS CO2
DACP-2022-003	12/01/2022	Marché subséquent n°2022V001, marché subséquent n°53 issu de l'accord-cadre2019V090 "fourniture de fruits et légumes pour la ville d'Ajaccio" fruits et légumes frais , secs, et de 5ème gamme
DACP-2022-004	24/01/2022	Marché subséquent n°2022V005, marché subséquent n°54 issu de l'accord- cadre 2019V090 "fourniture de fruits et légumes pour la ville d'Ajaccio" fruits et légumes frais, secs, et de 5ème gamme.
DACP-2022-005	25/01/2022	Avenant 1 à l'accord-cadre 2021V094 Relance du lot 1 : Conception et édition de supports de médiation culturelles pour la direction des patrimoines
DACP-2022-006	26/01/2022	Requalification urbaine de la deux fois deux voies Rocade - Plantations de la phase 4 (du rond-point de l'avenue Maréchal Juin au rond-point de la Sposata, route de Mezzavia)

N° 2022/001 - Dénomination du bâtiment communal, situé Avenue du Maréchal Juin, accueillant la piscine municipale

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis de la commission du patrimoine historique de la Ville et de dénomination des rues et places en date du 13 décembre 2021 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022.

APPROUVE

La dénomination du bâtiment communal, situé Avenue Maréchal Juin, accueillant la piscine municipale, du nom de « JEAN-NICOLAS CECCONI ».

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/002 - Modification de la délibération n°2021-361 en date du 20 décembre 2021 relative à l'avenant N°3 au contrat de délégation de service public relatif à la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Ajaccio.

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2021/361 du conseil municipal en date du 20 décembre 2021 portant approbation de l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la commune d'Ajaccio
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

DECIDE

que les dispositions de la délibération n°2021-361 fixant au 1er janvier 2022 la date d'entrée en vigueur des dispositions de l'avenant n°3 sont rapportées.

DIT

que les dispositions de l'avenant n°3 entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2022.

APPROUVE

les modifications afférentes de l'avenant n°3.

Interventions :

M. Carrolaggi

M le maire

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/003 - Information sur la Protection sociale des agents de la Collectivité

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022.

PRENDRE ACTE

Des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021).

N° 2022/004 - Autorisation donnée au 1er Adjoint au Maire de signer la convention de la mise à disposition de personnel entre la Ville d'Ajaccio (collectivité d'origine) et la CAPA (collectivité d'accueil).

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Vu les articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Les articles 61 et 61-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, autorisent la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial auprès d'une collectivité territoriale d'accueil, afin qu'il puisse y effectuer tout ou partie de son service. Ainsi, le fonctionnaire qui demeure dans son cadre d'emplois d'origine, est réputé y occuper un emploi, mais exerce ses fonctions hors de la collectivité où il a vocation à servir.

En conséquence, l'objet du présent rapport est de permettre la mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, pour une durée d'un an et à temps partiel (50%), d'un agent, Ingénieur territorial à la Ville d'Ajaccio.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition (annexe n°1) doit être passée entre la collectivité d'origine et la collectivité d'accueil.

APPROUVE

le principe de la mise à disposition auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, pour une durée d'un an, à temps partiel (50%), d'un agent de la Ville d'Ajaccio, relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux.

AUTORISE

le 1^{er} Adjoint au Maire à signer la convention de mise à disposition et tous documents afférents.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/005 - Modification de 122 emplois permanents

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

L'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Ainsi, il est proposé de modifier cent vingt-deux emplois permanents précédemment créés par délibération. Les modifications demandées sont détaillées ci-dessous :

- Modification d'un emploi permanent afin de permettre la nomination d'un agent municipal suite à sa réussite au concours d'adjoint administratif territorial principal de deuxième classe (annexe n°1).
- Modification de cinq emplois permanents afin de permettre le remplacement d'agents municipaux suite à leur départ à la retraite (annexe n°2).
- Modification de la quotité de temps de travail de deux emplois permanents (annexe n° 3).
- Modification de quarante emplois permanents afin de permettre la nomination d'agents municipaux dans le cadre des promotions internes pour l'année 2021 (annexe n°4).
- Modification de soixante-quatorze emplois permanents afin de permettre la nomination d'agents municipaux dans le cadre des avancements de grades pour l'année 2021 (annexe n°5).

MODIFIE

les emplois tels que présentés en annexe.

Interventions :

M Miniconi

M le maire

M Miniconi

VOTE

Par 42 voix pour et 3 abstention(s)

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi

N° 2022/006 - Demande d'aide financière dans le cadre de la Dotation Quinquennale pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux Volet modernisation de l'éclairage, du comptage et des remplacements d'équipements

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à sollicité la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale et de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'opération, selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	77 700	20%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	155 400	40%
SGAC - DSIL	155 400	40%
TOTAL	388 500	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/007 - Demande d'aide financière pour la rénovation énergétique des bâtiments communaux

Rapporteur : Monsieur Laurent Marcangeli Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022.

Considérant que l'autorisation de programme a été ouverte lors d'une précédente étape budgétaire :

AUTORISE Monsieur le Maire

à solliciter les subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, Etat) et de signer l'ensemble des documents nécessaires à l'opération.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/008 - Approbation pour l'avenant portant prorogation en 2022 de la convention triennale d'objectifs et de soutien 2019-2021 n 19b4380 du 5 juin 2019 collectivité de Corse / Ville d'Ajaccio / association Aghja

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022.

Considérant la volonté de la ville d'Ajaccio de soutenir l'Aghja en tant que partenaire et acteur culturel du territoire

APPROUVE

L'avenant portant prorogation de la convention N°2019-2021 n°19B4380 du 5 juin 2019 d'objectif et de soutien aux activités de l'association Aghja pour l'année 2022.

AUTORISE

Le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à ce projet avec l'association Aghja et la Collectivité de Corse.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/009 - Renouvellement - adhésion au dispositif "Pass Cultura"

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Considérant ce qui suit : la volonté de la ville d'Ajaccio de poursuivre son action en faveur de la démocratisation de la culture auprès du jeune public ;

APPROUVE

Le renouvellement de l'adhésion au « Pass Cultura » pour la période 2022-2025.

AUTORISE

Le Maire à signer la convention ainsi que tous actes administratifs et documents relatifs à cette convention.

Interventions :

Mme Tiberi

Mme Guerrini

M Frau

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/010 - City pass office intercommunal de tourisme- convention de partenariat

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Considérant l'importance du développement touristique, économique et culturel de la Ville, La ville d'Ajaccio souhaite mettre en œuvre une convention de partenariat entre l'Office intercommunal de tourisme et le Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts concernant la mise en place d'un passeport prépayé dénommé City pass afin d'encourager la découverte de la Ville et du territoire ajaccien.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur le maire :

A signer la convention relative au City pass avec l'Office Intercommunal du Tourisme de la CAPA pour l'année 2022.

A appliquer le tarif réduit de 5 € par visiteur dans le cadre du City Pass

A percevoir les sommes liées aux ventes du City pass qui seront intégrées aux recettes du Palais Fesch.

Intervention :

Mme Combette

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/011 - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Case et Bulle pour l'organisation du "Festival International de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2021"

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu le Budget Primitif de l'exercice 2022 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Considérant l'importance de cet évènement pour la Ville d'Ajaccio ;

DECIDE

De procéder à l'attribution d'une subvention complémentaire d'un montant de 5800 euros à l'association Case et Bulle pour l'organisation du « Festival international de la Bande Dessinée d'Ajaccio 2021 ».

Ce qui porte le montant total attribué à cette association pour 2021 à 20 000 euros.

AUTORISE

Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention triennale relatif à cette aide financière complémentaire;

DIT

Que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2021.

VOTE
A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/012 - Deuxième édition - Festival de la Photo 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;
Considérant ce qui suit : La volonté de la direction de la culture de développer une politique ambitieuse en arts plastiques et visuels

APPROUVE

l'organisation de la deuxième édition du festival de la photographie et le budget afférant.

AUTORISE

le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation

AUTORISE

le Maire à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse et tout autre organisme susceptible de participer au financement de cette manifestation

DIT QUE

les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/013 - Programmation Arts plastiques - Espace Diamant 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;
Considérant ce qui suit : la volonté de la Ville d'Ajaccio de mettre en place une politique culturelle ambitieuse en arts plastiques et visuels.

APPROUVE

La proposition de programmation en arts plastiques ainsi que le budget prévisionnel l'année 2022 ;

AUTORISE Monsieur le Maire

- à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette programmation ;
- à solliciter, en vue de la réalisation, toutes subventions auprès notamment de la Collectivité de Corse ;

DIT QUE

les crédits seront proposés à l'inscription du budget 2022 et les dépenses imputées au chapitre 11, fonction 33.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/014 - Investissement Espace Diamant 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le règlement des aides « culture » de la Collectivité de Corse ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

Considérant qu'il convient garantir des conditions d'accueil idéales des équipements culturels et de mettre en place des événements hors les murs d'envergure

APPROUVE

Le projet d'investissement relatif à l'Espace Diamant/théâtre municipal et le plan de financement associé pour l'année 2022.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A engager toutes procédures et à signer tous documents relatifs à l'acquisition de matériels nécessaires à l'amélioration du fonctionnement de l'Espace Diamant.

A solliciter, en vue des travaux et autres acquisitions de matériels, toutes subventions auprès de la Collectivité de Corse.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/015 - Modification aide au renouvellement du fonds documentaire des médiathèques

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;

AUTORISE

La demande de subvention à la Collectivité de Corse pour permettre d'enrichir le fonds documentaire des bibliothèques et médiathèques de la Ville.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/016 - Demande de subvention - Mission de restauration du fonds ancien

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

DECIDE

D'autoriser la demande de subvention à l'Etat au titre de la restauration du fonds ancien
D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/017 - Programmation médiation Palais Fesch modifications année 2022

Rapporteur : Madame Simone Guerrini adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le code du patrimoine livre IV, TITRE IV, L 441-2 ; L 442-7
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022.

Considérant

Que la politique de médiation culturelle du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts pour l'année 2022 a pour but de rendre accessible ses collections publiques et les faire découvrir au plus grand nombre de personnes. Le croisement des publics, entre différentes disciplines artistiques, permet également de s'adresser à différentes typologies de public.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble des modifications de ce programme de médiation pour l'année 2022.

Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse pour les nouvelles actions de la programmation mises en œuvre.

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts au BP 2022 en dépenses fonction 322 au chapitre 611 article 7704 et au chapitre 520 article 60632, et en recettes au chapitre 74 article 74.72 en fonctionnement.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/018 - Dépenses de fonctionnement réalisées dans le cadre de la pandémie de la Covid-19 - Application de la circulaire du 24 août 2020

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu la circulaire NOR TERB2020217C du 24 Août 2020 relative au traitement budgétaire et comptable des dépenses des collectivités territoriales, des groupements et de leurs établissements publics liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

VALIDE

Le tableau de dépenses de fonctionnement réalisées entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2021 liées au COVID-19 :

Emis le	Mandat	Bord	Objet du Mandat	Montant TTC
16/11/2021	9047	1149	FAC. F2100372 DU 22/06/2021 AJC_désinfection complète unités clim covid 19 crèches_(pbc0 Marché : 21V039, Société : 0000A	9 972,72 €
16/11/2021	9048	1149	FAC. F2100371 DU 22/06/2021 AJC_désinfection complète unités clim covid 19 bâtiments com Marché : 21V039, Société : 0000A	18 098,64 €
16/11/2021	9049	1149	FAC. F2100370 DU 22/06/2021 AJC_désinfection complète unités clim covid 19 bâtiments cul Marché : 21V039, Société : 0000A	7 571,88 €
17/07/2021	5776	718	FAC. FA0265 DU 23/06/2021 FOURNITURE DE PRODUITS ANTI-COVID19	21 126,70 €
16/07/2021	5707	710	FAC. F2100366 DU 15/06/2021 AJC_désinfection complète unités clim covid 19 bâtiments spo Marché : 21V039, Société : 0000A	554,04 €
14/07/2021	5483	687	FAC. FD0116 DU 30/06/2021 Prestations de nettoyage des écoles Cout suppl COVID 19/ CPP Marché : 18/104, Société : 0000A	7 401,07 €
14/07/2021	5484	687	FAC. FD0166 DU 30/06/2021 18/104 Prestations de nettoyage élections du 27 juin mv18/10 Marché : 18/104, Société : 0000A	838,86 €
14/07/2021	5485	687	FAC. FD0165 DU 30/06/2021 mv18/104 Prestations de nettoyage élections du 20 juin Marché : 18/104, Société : 0000A	838,86 €

14/07/2021	5487	687	FAC. 210412140 DU 30/04/2021 02B MEZZ NETTOY 15.3/30.4 MULTI ACC MEZZ Marché : 19/004, Société : 0002A	5 547,02 €
01/07/2021	5192	655	FAC. FC9868 DU 31/05/2021 Prestations de nettoyage des écoles Cout suppl COVID 19 Marché : 18/104, Société : 0000A	7 401,07 €
01/07/2021	5197	655	FAC. 1790 DU 02/04/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/107, Société : 0000A	6 945,35 €
16/06/2021	4683	588	FAC. 1888 DU 01/06/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/106, Société : 0000A	6 667,51 €
16/06/2021	4684	588	FAC. 1887 DU 01/06/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/107, Société : 0000A	7 041,78 €
16/06/2021	4685	588	FAC. 1886 DU 01/06/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/105, Société : 0000A	7 385,12 €
22/05/2021	3900	489	FAC. FC9633 DU 30/04/2021 Prestations de nettoyage des écoles Cout suppl COVID 19 Marché : 18/104, Société : 0000A	7 401,07 €
22/05/2021	3901	489	FAC. FAC00001825 DU 01/05/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/106, Société : 0000A	6 667,51 €
22/05/2021	3902	489	FAC. FAC00001824 DU 01/05/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/107, Société : 0000A	7 041,78 €
22/05/2021	3903	489	FAC. FAC00001823 DU 01/05/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/105, Société : 0000A	8 862,16 €
29/04/2021	3406	424	FAC. 1791 DU 02/04/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/106, Société : 0000A	6 576,17 €
29/04/2021	3408	424	FAC. FC9385 DU 31/03/2021 Prestations de nettoyage des écoles Cout suppl COVID 19 Marché : 18/104, Société : 0000A	7 299,68 €
29/04/2021	3409	424	FAC. FC9384 DU 31/03/2021 Prestations de nettoyage des écoles Cout suppl COVID 19 Marché : 18/104, Société : 0000A	7 299,68 €
29/04/2021	3410	424	FAC. FC9383 DU 31/03/2021 Prestations de nettoyage des écoles Cout suppl COVID 19 Marché : 18/104, Société : 0000A	7 299,68 €
29/04/2021	3412	424	FAC. 1789 DU 02/04/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/105, Société : 0000A	7 283,95 €
29/04/2021	3420	425	FAC. 210312076 DU 31/03/2021 02B MEZZ NETTOY 15.3/30.4 MULTI ACC MEZZ Marché : 19/004, Société : 0002A	3 277,78 €
29/04/2021	3421	425	FAC. 210312075 DU 31/03/2021 02A SV NETTOY 31.8/31.10.20 S.VERTE Marché : 19/004, Société : 0002A	2 616,00 €
27/04/2021	3332	411	FAC. FA001973 DU 10/11/2020 achat masques enfants jetables covid	5 222,25 €
27/04/2021	3334	411	FAC. 254688 3 DU 31/05/2020 MM - Achat de cartons pour la distribution des masques	820,80 €
14/04/2021	2777	344	FAC. FAC00001726 DU 28/02/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/107, Société : 0000A	6 945,31 €
14/04/2021	2778	344	FAC. FAC00001727 DU 28/02/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/106, Société : 0000A	6 576,17 €
14/04/2021	2779	344	FAC. FAC00001725 DU 28/02/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/105, Société : 0000A	7 283,95 €
14/04/2021	2780	344	FAC. FAC00001679 DU 31/01/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/107, Société : 0000A	6 945,31 €
14/04/2021	2781	344	FAC. FAC00001680 DU 31/01/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/106, Société : 0000A	6 576,17 €
14/04/2021	2782	344	FAC. FAC00001678 DU 31/01/2021 Prestation de nettoyage des écoles cout suppl COVID 19 Marché : 18/105, Société : 0000A	7 283,95 €
02/04/2021	2384	290	FAC. FA0143 DU 08/03/2021 FOURNITURE DE SPRAY DESINFECTANTS POUR LES SERVICES DE LA VI	6 480,00 €
13/03/2021	1715	212	FAC. 210111812 DU 31/01/2021 BON 05 A MEZZ DU 4/1 AU 15/1/2021 Marché : 19/004, Société : 0001A	2 354,60 €
03/03/2021	1424	169	FAC. 309978 DU 16/02/2021 Achat de recharge de savon GOJO a destination des distribute	5 940,00 €
03/03/2021	1425	169	FAC. BC2021 DU 23/02/2021 LOCATION GROUPE ELECTROGENE POUR NETTOYEUR HAUTE PRESSION PR	63,60 €
23/02/2021	734	100	FAC. 308610 DU 15/12/2020 bidons pour lavages des mains à destination des écoles	215,28 €
23/02/2021	735	100	FAC. FC8917 DU 31/01/2021 BON 9 NET PALATINU COVD 6 AU 17/1/21 Marché : 20V007, Société : 0000A	424,67 €
23/02/2021	764	102	FAC. 201211774 DU 31/12/2020 Marché : 19/004, Société : 0001A	7 680,59 €
23/02/2021	765	102	FAC. FC8657 DU 31/12/2020 BON 008 DIFFERENTES ECOLES COVID Marché : 18/104, Société : 0000A	7 372,10 €
23/02/2021	766	102	FAC. 210111801 DU 31/01/2021 BON 06 A MEZZ Marché : 19/004, Société : 0001A	5 268,62 €
18/02/2021	642	81	FAC. 2022/94 DU 19/12/2020 ACHAT DE GANTS COVID 19	23 210,00 €
18/02/2021	643	81	FAC. 6203317 DU 30/11/2020 BOBINES ESSUIE TOUT COVID19	32 220,00 €

10/02/2021	393	47	FAC. FC55077 DU 30/06/2020 ACHAT DE 600 BOITES DE 100 PAIRES DE GANTS NITRILE COVID-19	8 862,00 €
10/02/2021	394	47	FAC. 6202913 DU 31/10/2020 Achat de rouleaux d'essuie tout à destination des services v	15 103,20 €
10/02/2021	395	47	FAC. FA0096 DU 28/01/2021 FOURNITURE DE COMBINAISONS SANITAIRES POUR LES SERVICES DE L	4 536,00 €
21/01/2021	95	9	FAC. FAC00001639 DU 31/12/2020 60 COVID DIVERSES ECOLES SEPT A DEC Marché : 18/106, Société : 0000A	6 641,41 €
21/01/2021	96	9	FAC. FAC00001638 DU 31/12/2020 BON019 COVID DIVERSES ECOLES SEPT A DECE Marché : 18/107, Société : 0000A	7 014,22 €
21/01/2021	97	10	FAC. FAC00001637 DU 31/12/2020 BON43 COVID DIVERSES ECOLES SEPT A DEC Marché : 18/105, Société : 0000A	7 356,22 €
21/01/2021	98	10	FAC. FC8222 DU 31/10/2020 BON 008 DIFFERENTES ECOLES COVID Marché : 18/104, Société : 0000A	14 744,20 €
TOTAL				382 156,70 €

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/019 - Rénovation des enrobés des cimetières de la Ville, pour l'année 2022, ainsi que des travaux afférents au cimetière Saint Antoine

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi adjoint délégué

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022 ;
Considérant que l'autorisation de programme a été ouverte lors d'une précédente étape budgétaire.

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale, pour la réalisation des enrobés sur les cimetières de la Ville, ainsi que pour les travaux qui touchent le cimetière St Antoine, selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	258 000 €	60%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	172 000 €	40%
TOTAL	430 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/020 - Conventions de partenariat avec des communes de la CAPA pour l'accueil des enfants dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement - Année 2022

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 31 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire

à signer les conventions y afférentes avec les communes hors Ajaccio.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/021 - Travaux de mise en sécurité des écoles dans le cadre de l'établissement des Plans Particuliers de Mise en sécurité (PPMS)

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

APPROUVE

le coût de ces travaux PPMS dans les écoles;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, Etat) selon le plan de financement suivant pour l'année 2022

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	33 000 €	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	82 500 €	50%
DSIL	49 500	30%
TOTAL	165 000 €	100%

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, Etat) selon le plan de financement suivant pour l'année 2023

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	33 000 €	20%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	82 500 €	50%
DSIL	49 500	30%
TOTAL	165 000 €	100%

Et de signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt et instruction.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/022 - Travaux de mise en sécurité des crèches dans le cadre de l'établissement des Plans Particuliers de Mise en sécurité (PPMS)

Rapporteur : Madame Annie Costa-Nivaggioli adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

APPROUVE

le coût de ces travaux PPMS dans les crèches;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des co-financeurs (Collectivité de Corse, Etat) selon le plan de financement suivant :

2022	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	12 000 €	20%
Collectivité de Corse	24 000 €	40%
CAF	24 000 €	40%
TOTAL	60 000 €	100%

2023	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	12 000 €	20%
Collectivité de Corse	24 000 €	40%
CAF	24 000 €	40%
TOTAL	60 000 €	100%

Et à signer l'ensemble des documents nécessaires à son dépôt et instruction.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/023 - Attribution de récompenses et d'aides relatives aux projets portés par la Maison de Quartier St Jean

Rapporteur : Madame Aurélia Massei adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

AUTORISE

Le Maire à attribuer les récompenses et aides relatives aux projets portés par la Maison de Quartier St Jean (Bourse au permis, Brigades vertes, 5 raisons de ne pas crack-er, les paniers solidaires)

Les crédits seront prévus au chapitre 011 du BP 2022.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

N° 2022/024 - Programmation des services de la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers

Rapporteur : Madame Aurélia Massei adjointe déléguée

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 janvier 2022,

Considérant ce qui suit : l'intérêt pour les usagers des projets développés au sein de ces structures municipales.

AUTORISE

le programme d'animation mis en œuvre par la Direction Jeunesse et Vie des Quartiers et les dépenses afférentes

Les crédits seront proposés à l'inscription du budget du chapitre 011.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à .18H50

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI



The signature is written in black ink over a blue circular stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AJACCIO' at the top and '060 AJACCIO' at the bottom. The signature is a cursive script that reads 'Laurent Marcangeli'.